



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Guide d'information en cas d'inondation

Avril 2019

Mise à jour : mars 2023

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
POUR NOUS JOINDRE	3
COORDONNÉES IMPORTANTES	4
LES INONDATIONS	5
LES MESURES PRÉVENTIVES	5
LE PLAN D'INTERVENTION	5
RESPONSABILITÉ DES CITOYENS	5
S'IL Y A RISQUE D'INONDATION, QUOI FAIRE	6
COMMENT PROTÉGER VOTRE RÉSIDENCE	6
PENDANT L'INONDATION.....	7
ÉVACUATION	7
APRÈS L'INONDATION.....	8
LORSQUE L'EAU EST RETIRÉE	8
PRÉPARATION	9
NETTOYAGE	9
LA TROUSSE D'URGENCE (À PRÉPARER À L'AVANCE)	10
QUOI JETER ET GARDER	13
AVANT DE RÉINTÉGRER LA MAISON	14
PLOMBERIE	15
EAU	15
TERRAIN	16
VÉHICULES INONDÉS	16
ANNEXE 1 - EN BREF	17
ANNEXE 2 - COORDONNÉES DES OCCUPANTS QUI QUITTENT LA RÉSIDENCE.....	19

AVANT-PROPOS

Ce guide se veut un aide-mémoire en cas d'inondation. Il contient diverses informations quant à la marche à suivre en situation d'alerte, fournit des conseils de prévention et vous renseigne sur le nettoyage de votre résidence.

Il est important de le conserver pour consultation rapide!

POUR NOUS JOINDRE



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

VILLE DE MACAMIC
70, rue Principale
Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Fax : 819 782-4283
Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca
Site Web : www.villemacamic.qc.ca

 **facebook**

COORDONNÉES IMPORTANTES

SÉCURITÉ CIVILE

Ville de Macamic

Urgence municipale pour signaler un
risque d'inondation (urgence 24 h) 819 782-4604, poste 5

Sécurité civile

Urgence 24 h 1 866 650-1666
Téléphone (régional) 1 819 763-3636

Sûreté du Québec

Téléphone (poste de La Sarre) 819 333-2377
Urgence 9-1-1

Incendie

Urgence 9-1-1

Hydro-Québec

Téléphone 1 800 790-2424

Téléphone de votre assureur : _____

Numéros de vos polices d'assurance :

▪ **Habitation :** _____

▪ **Voiture :** _____

Autres numéros importants :

LES INONDATIONS

Les inondations surviennent surtout au printemps, à la fonte des neiges, et, à l'été, lors de pluies diluviennes.

Pour les riverains du lac Macamic, la période la plus propice pour les inondations printanière se situe autour de la mi-mai, lorsque le niveau d'exploitation établi par la côte du milieu atteint son niveau le plus élevé à 279,8 m, mais le redoux hivernal peut causer une inondation pendant l'hiver.

LES MESURES PRÉVENTIVES

Bien qu'il soit difficile de prévenir une inondation due aux crues printanières et d'en contrôler les effets, la Ville de Macamic peut toutefois effectuer une surveillance accrue du Lac Macamic en période à risque en surveillant l'évolution du niveau du lac Macamic et en communiquant régulièrement avec le gestionnaire du barrage La-Sarre-1.

LE PLAN D'INTERVENTION

La Ville de Macamic s'est dotée d'un plan d'intervention spécifique en cas d'inondation; des mesures d'urgence pourront donc être rapidement mises en application le cas échéant.

RESPONSABILITÉ DES CITOYENS

En tant que citoyen, vous êtes le principal responsable de votre protection, de celle de votre famille et de vos animaux ainsi que de vos biens.

Les informations suivantes pourront vous aider à vous préparer en cas d'alerte d'inondation.

S'IL Y A RISQUE D'INONDATION, QUOI FAIRE

- Restez à l'affut des alertes et des informations transmises par les autorités et assurez-vous d'être inscrit au système d'alertes et de notifications de la Ville de Macamic;

-
- Préparez une trousse d'urgence en cas d'évacuation (voir pages 10 et 11)

COMMENT PROTÉGER VOTRE RÉSIDENCE

- Placez un contreplaqué, solidement fixé, dans les fenêtres du sous-sol;

-
- Bloquer les conduites d'égout du sous-sol, en particulier s'il n'y a pas de clapet antirefoulement (Prenez note : un clapet antirefoulement doit être vérifié et nettoyé annuellement, sans quoi il pourrait être inefficace);

-
- Bouchez le drain de plancher;

-
- Transportez vos meubles, appareils électriques et autres biens personnels aux étages supérieurs.

-
- Ranger dans un lieu sécuritaire les substances dangereuses comme l'huile, les pesticides, les insecticides et autres, pour éviter la pollution et la contamination de la résidence.

-
- Pour les appareils de chauffage, contactez votre fournisseur pour connaître les précautions à prendre.

-
- S'il y a risque imminent d'inondation, coupez complètement l'alimentation en électricité de votre résidence. Si le panneau de distribution est au sous-sol et que l'eau s'est infiltrée, NE PRENEZ AUCUN RISQUE et appelez Hydro-Québec pour les procédures à suivre.

-
- À l'extérieur, enlevez ou fixez les biens qui se déplacent facilement sur votre terrain afin d'éviter qu'ils soient projetés ou emportés.

PENDANT L'INONDATION

ÉVACUATION

Évacuez votre domicile si le niveau de l'eau vous y oblige ou si les autorités vous le demandent. La Sûreté du Québec assurera la surveillance des secteurs évacués.

Inscrivez vos coordonnées et celles de l'endroit où vous allez ainsi que les noms des personnes vivant avec vous sur le coupon à détacher se trouvant en annexe 3 de ce guide. Vous devrez remettre ce coupon au centre de services aux personnes sinistrés;

Gestes à poser avant l'évacuation

- Fermer et verrouiller les portes et les fenêtres;
 - Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
 - Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;
 - Apporter une trousse d'urgence qui contient les principaux objets personnels;
 - Toute autre mesure à prendre à la demande des autorités.
-

Gestes à poser au moment de l'évacuation

- Suivre les directives transmises par les autorités;
 - S'inscrire aux endroits indiqués;
 - Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre;
 - Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information;
 - Rester à l'écoute des médias.
-

Gestes à éviter

- Ne pas perdre de temps à téléphoner;
- Ne pas faire de valise, sauf si le temps le permet;
- Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle.

APRÈS L'INONDATION

À la suite d'une inondation, il importe de remettre votre résidence en état le plus tôt possible afin de protéger votre santé et d'éviter que votre immeuble et vos biens ne subissent de plus amples dommages. Que vous fassiez le travail vous-même ou que vous engagiez un entrepreneur, cette liste de vérification pratique vous aidera à organiser les opérations de nettoyage.

IL IMPORTE D'AGIR TOUT DE SUITE. VOTRE MAISON ET VOS ARTICLES D'AMEUBLEMENT RISQUENT MOINS D'ÊTRE TOUCHÉS PAR LA MOISSURE SI VOUS LES ASSÉCHEZ DANS UN DÉLAI DE 48 HEURES.

LORSQUE L'EAU EST RETIRÉE

- Si les autorités le permettent et que votre sécurité n'est pas compromise, retournez à votre domicile, de préférence le jour, car il est alors plus facile de constater les problèmes et les dangers.

- Songez d'abord à votre sécurité. Prenez garde aux chocs électriques. Portez des bottes de caoutchouc lorsque la zone inondée présente une accumulation d'eau de plus de 5 cm (2 po) de hauteur. Évitez le contact des rallonges électriques avec l'eau. Si ce n'est pas déjà fait, coupez le courant dans la zone inondée au panneau de distribution. Au besoin, demandez à Hydro-Québec de vous aider.

- À votre arrivée, prenez des photos et/ou vidéos et documentez les dommages causés à votre résidence. Informez-en votre municipalité et votre assureur. Conservez tous les reçus et les preuves d'achat des biens endommagés pour vos réclamations.

PRÉPARATION

- Élaborez un plan d'action que vous suivrez, étape par étape, pour :
 - Enlever l'eau, la boue et les débris;
 - Éliminer vos biens contaminés;
 - Décontaminer toute la maison;
 - Éliminer l'eau de rinçage;
 - Nettoyer et assécher la maison et les biens récupérables.

- Soyez prêt à faire des choix difficiles quant à ce que vous pourrez garder et ce que vous devrez jeter. Les articles ménagers qui ont été contaminés par les eaux usées ou qui sont demeurés mouillés pendant une longue période doivent être mis dans des sacs étiquetés qui seront jetés conformément aux règlements municipaux.

- Réunissez le matériel et les fournitures nécessaires :
 - Gants, masques et vêtements de protection;
 - Seaux, vadrouilles à laver, balais, éponges et sacs à ordures en plastique;
 - Détergent inodore;
 - Gros contenants pour la literie et les vêtements mouillés ainsi que des cordes à linge pour les faire sécher;

Vous devrez peut-être louer des rallonges électriques, une pompe immergée, un aspirateur d'atelier, un déshumidificateur ou une chaufferette.

NETTOYAGE

- Enlevez l'eau stagnante à l'aide d'une pompe ou d'un seau puis passez l'aspirateur d'atelier.

 - Enlevez tous les matériaux et débris qui sont sales et trempés, y compris l'isolant mural et les plaques de plâtre humide, la boue et la terre résiduelle, les meubles, les appareils ménagers, les vêtements et la literie.
-

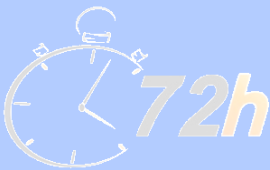
... SUITE À LA PAGE 12

LA TROUSSE D'URGENCE (À PRÉPARER À L'AVANCE)

Prenez note que vous pouvez vous procurer une trousse d'urgence en ligne ou dans certains magasins partout au Canada comme sur le site Web de la Croix-Rouge canadienne.

Article de base :

- Lampe de poche
- Radio portative à piles
- Piles de rechange pour la lampe de poche et la radio
- Trousse de premiers soins
- Bougies et allumettes ou briquets
- Clés pour la voiture et la maison
- Documents importants: pièces d'identité, passeports, cartes d'assurance maladie, cartes de guichet automatique, cartes de crédit, polices d'assurance habitation, automobile, etc.
- Aliments et eau embouteillée
- Vêtement et chaussures (un rechange de vêtements par personne)
- Couvertures ou sacs de couchage (une couverture ou un sac par personne) Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle (brosses à dents, dentifrice, soie dentaire, débarbouillette, serviettes, savons, shampoing, etc.)
- Médicaments (conservez une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec copie de vos ordonnances médicales et visuelles)
- Sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention)
- Livres, jeux de cartes, jeux de société, etc. (quantité raisonnable facile à transporter)
- Bloc-notes et crayons
- Liste de numéros de téléphone (école, garderie, parents, etc.)
- Argent de poche et monnaie pour téléphoner



Bébés, jeunes enfants :

- Couches
- Biberons
- Lait en boîte
- Jouets
- Crayons à colorier et papier

Jeunes :

- Chandail chaud
- Bas de laine
- Lecteur de musique et piles ou câble de recharge
- Jeux
- Papier et crayons
- Objets personnels (photos, toutous, etc.)
- Livres
- Sifflet (trois petits coups de sifflet sont le signal international de détresse)

Personnes âgées :

- Toutes les ordonnances médicales et visuelles
- Numéros de téléphone du ou des médecins traitants
- Une couverture de laine additionnelle

Autres membres de la famille :

- Médicaments
- Ordonnances médicales et visuelles
- Lunettes de rechange

Trousse d'urgence pour les animaux domestiques :

- Cage de transport (y inscrire le nom de l'animal et les coordonnées du propriétaire)
- Nourriture pour environ une semaine
- Plats pour la nourriture et l'eau
- Collier avec plaque d'identification et laisse
- Carnet de santé et médicaments (le cas échéant)
- Un ou deux jouets
- Couverture
- Sacs pour ramasser les excréments



- À l'aide du boyau d'arrosage, retirez, de haut en bas, la saleté qui adhère aux murs et articles d'ameublement, puis rincez plusieurs fois en enlevant l'eau restante avec l'aspirateur d'atelier. Rincez, puis nettoyez tous les planchers aussi rapidement que possible. Vous devrez remplacer, après les travaux de nettoyage, les revêtements de sol que l'eau ou les eaux d'égout auront pu pénétrer en profondeur.
-

- Procédez du haut vers le bas en dégarnissant tous les plafonds et les murs qui ont absorbé de l'eau. Retirez les matériaux jusqu'à 500 mm (20 po) au-dessus du point le plus haut atteint par l'eau. Enlevez uniquement la partie inférieure du mur si vous prenez des mesures tout de suite après l'inondation ou l'infiltration d'eau. Vous devrez enlever et jeter toutes les plaques de plâtre exposées à un degré élevé d'humidité ou à de l'eau stagnante pendant une longue période. Vous devrez faire de même pour les carreaux de plafond ou les revêtements en panneaux.
-

- Arrosez et essuyez à fond toutes les surfaces touchées par l'eau à l'aide d'un détergent inodore et d'eau, puis rincez. Répétez au besoin. Les surfaces de béton peuvent être nettoyées au moyen d'une solution de phosphate trisodique diluée dans l'eau (une tasse de phosphate trisodique dans un gallon d'eau chaude). Lorsque vous faites usage de phosphate trisodique, substance hautement corrosive, portez des gants et des verres de protection.
-

- Passez à fond l'aspirateur pourvu d'un filtre HEPA sur les surfaces sèches et/ou qui n'ont pas été touchées directement par l'eau d'inondation. Vous pouvez également nettoyer de nouveau les surfaces de béton à l'aide d'une solution de phosphate trisodique. Nettoyez les surfaces lavables à l'aide d'un détergent inodore et d'eau. Passez sur les surfaces couvertes de moisissure la ponceuse et l'aspirateur simultanément. Ne poncez pas les surfaces sans passer l'aspirateur en même temps. Peut-être devrez-vous remplacer le bois qui semble moisi une fois poncé.
-

- Après avoir nettoyé les surfaces, aérez ou déshumidifiez la maison jusqu'à ce qu'elle soit complètement asséchée. Il importe

d'assurer un assèchement rapide pour éviter la croissance de moisissure. Si le temps le permet (faible taux d'humidité et température modérée), ouvrez portes et fenêtres et accélérez l'assèchement en vous servant de ventilateurs. Si le temps ne s'y prête pas et que vous constatez que l'assèchement ne s'effectue pas rapidement, ayez recours à du matériel de déshumidification, en louant d'autres appareils, s'il le faut. Pour déterminer si l'air extérieur peut contribuer à assécher l'intérieur, placez un hygromètre dans la zone à assécher. Laissez-lui le temps de se stabiliser, puis ouvrez une fenêtre et vérifiez le degré d'humidité relative. Si l'hygromètre indique une baisse, cela veut dire que l'air est suffisamment sec pour favoriser le processus d'assèchement. Par contre, si l'hygromètre indique une hausse, fermez la fenêtre.

- Les tapis et moquettes doivent être secs en l'espace de deux (2) jours (48 heures). Vous devez vous en départir s'ils ont été imbibés d'eau d'égout. Les propriétaires occupants ne peuvent pas assécher avec efficacité de grandes surfaces de moquette ou de tapis imbibées. Vous devrez alors faire appel à des spécialistes.
-

- Vérifiez que toutes les cavités intérieures et les éléments de charpente soient tout à fait secs (ce qui pourrait prendre des semaines) avant de fermer les cavités. de protéger votre santé
-

QUOI JETER ET GARDER

- Jetez et remplacez tous les matériaux d'isolation et tous les articles peu coûteux qui ont été trempés, y compris les meubles en panneaux de particules, les matelas, les sommiers à ressorts, les jouets rembourrés, les oreillers, le papier et les livres.
-
- Séparez les papiers importants. Vous pouvez demander à un avocat ou un notaire s'il est préférable de préserver les documents comme tels.
-
- Les châssis de meubles en bois de bonne qualité peuvent parfois être récupérés, mais ils doivent être nettoyés et asséchés par ventilation, à l'écart de la lumière directe du soleil ou d'une source de chaleur. Consultez un spécialiste en réfection

d'ameublement. Les tissus de recouvrement, le rembourrage et les coussins doivent être jetés et remplacés.

- Grattez la grosse saleté collée aux vêtements lavables, rincez-les et lavez-les plusieurs fois avec détergent et asséchez-les rapidement.

 - Jetez tous les aliments ayant été en contact avec l'eau. Assurez-vous que les aliments sont salubres avant de les consommer.

 - Retournez à la pharmacie les médicaments ayant été en contact avec l'eau pour que le pharmacien puisse les détruire en toute sécurité

 - Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.

 - Portez attention à la présence de moisissures (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches vertes ou noires sur le sol ou les murs) qui peuvent entraîner des problèmes de santé. Si vous éprouvez des problèmes de santé, consultez sans tarder un médecin ou demandez de l'aide psychosociale, notamment auprès d'un CLSC de votre territoire.
-

AVANT DE RÉINTÉGRER LA MAISON

- Consultez un électricien avant de rebrancher l'électricité (Faites vérifier les appareils, les prises de courant, les interrupteurs ou les panneaux de distribution qui ont été inondés).

 - Consultez un spécialiste avant de remettre en marche les appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation et faites remplacer les éléments endommagés.

 - Inspectez tous les conduits de l'installation de chauffage à air pulsé sans oublier les reprises d'air aménagées entre les solives et faites-les nettoyer ou remplacer. Communiquez avec votre fournisseur qui vous indiquera quoi faire au sujet du chauffe-eau qui a été inondé. Le réfrigérateur et le congélateur devront peut-être être remplacés.
-

- Rincez à grande eau et détergent le puisard puis frottez pour éliminer la saleté grasseuse et la crasse. Au besoin, nettoyez les drains de fondation à l'extérieur.
-

PLOMBERIE

- Avant d'utiliser vos appareils de plomberie, assurez-vous que le réseau municipal d'évacuation ou votre **fosse septique** sont fonctionnels.
-

- Nettoyez ou remplacez les aérateurs, les pommes de douche et leurs tuyaux flexibles.
-

- Vérifiez et nettoyez au besoin les orifices d'évacuation des appareils sanitaires et assurez-vous de leur bon fonctionnement (y compris l'intérieur du réservoir de la toilette ainsi que le trop-plein des lavabos et des baignoires).
-

- Nettoyez les fosses de retenue et vérifiez le fonctionnement des pompes de relevage.
-

- Localisez, vérifiez et nettoyez les avaloirs de sol et les clapets antirefoulement.
-

- Faites inspecter, au besoin, les dispositifs antirefoulement par un vérificateur certifié.
-

- Vidangez, nettoyez et remplacez les filtres de l'adoucisseur d'eau, au besoin.
-

EAU

- Considérez l'eau provenant d'un puits individuel comme non potable, même si elle paraît claire et sans odeur. Tant que vous ne savez pas si l'eau du puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée.
-

- Considérez comme potable l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc, à moins d'un avis contraire diffusé par les autorités municipales responsables du réseau d'aqueduc. En cas de

doute, quant à la couleur, à l'odeur ou au goût de l'eau, communiquez avec les autorités municipales avant de la consommer.

TERRAIN

- Ne touchez jamais aux fils et aux installations électriques qui se trouvent au sol. Communiquez avec [Hydro-Québec](#), au numéro 1 800 790-2424, si vous voyez une ligne électrique sur le sol.

 - Enlevez avec prudence tous les débris sur votre terrain.

 - Gérez vos matières résiduelles en respectant les normes prescrites.
-

VÉHICULES INONDÉS

- Ne remettez en aucun cas en circulation un [véhicule routier inondé](#), y compris une moto ou un véhicule récréatif (autocaravane, roulotte).

ANNEXE 1 – EN BREF

AVANT L'INONDATION



Rester à l'affût des informations et des alertes



Bloquer les fenêtres du sous-sol



Rassembler les essentiels (trousse d'urgence)



Boucher les conduites d'égout et les drains de plancher du sous-sol



Mettre en hauteur les meubles, appareils électriques, produits dangereux, objets personnels.



Coupez l'électricité

PENDANT L'INONDATION



Rester informé et respecter les consignes des autorités



Mettre en laisse ou dans une cage de transport les animaux domestiques



Évacuer son domicile si nécessaire



Apporter avec soi la trousse d'urgence (préparée à l'avance)



Fermer et verrouiller les portes et les fenêtres



Donner ses coordonnées au centre de services aux personnes sinistrées

APRÈS L'INONDATION



Réintégrer son domicile si les autorités le permettent



Jeter tout ce qui est irrécupérable ou dangereux pour la santé et la sécurité



Repérer tous les dangers, en particulier les risques électriques



Consulter un professionnel avant de remettre l'électricité



Documenter tous les dommages (photos/vidéos) et informer son assureur



Puits = eau non potable. Faire tester l'eau et corriger la situation au besoin



Nettoyer, désinfecter et assécher la maison



Inspecter et nettoyer tout le système de plomberie (incluant fosse septique) avant d'utiliser

ANNEXE 2 – COORDONNÉES DES OCCUPANTS QUI QUITTENT LA RÉSIDENCE

ADRESSE	
NOM DU/DES PROPRIÉTAIRES	
NOM DU/DES LOCATAIRES (S'IL Y A LIEU)	
TÉLÉPHONE RÉSIDENCE	
TÉLÉPHONE CELLULAIRE	
TÉLÉPHONE TRAVAIL	
COURRIEL	
NOMBRE D'OCCUPANTS	
NOM DES OCUPANTS	
ADRESSE TEMPORAIRE	

À REMETTRE AU CENTRE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

CENTRE DE SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES
(Cette information vous sera donnée par les autorités)

Endroit : _____

Adresse : _____

Téléphone: _____



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

VILLE DE MACAMIC
70, rue Principale
Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Fax : 819 782-4283
Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca
Site Web : www.villemacamic.qc.ca



facebook